

### **Du Quenech (Quenet)** (non cité au procès-verbal de la montre)

Cette famille pourrait être originaire d'Assérac. Elle donne à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle un receveur et un alloué au service du duc. La documentation, peu fournie, ne permet pas d'en établir une généalogie.

Vers 1383, Jean du Quenech est mentionné comme receveur ordinaire du domaine ducal de Guérande : dans une enquête, menée à Guérande en 1417, il est indiqué qu'il occupait, il y a 34 ans, ce poste alors que Jubin Regnaud était receveur des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande. Selon certains témoins, Jean du Quenech aurait été à l'initiative d'un changement concernant la levée de la dîme, due tant à l'évêque qu'au chapitre de la collégiale Saint-Aubin de Guérande, sur certaines salines. Avant lui, seules les anciennes salines ducales n'étaient pas astreintes à son paiement, ni celles de Jean de Saint-Gilles, Jean de Trévecar, Jacquet Malor et « autres pluseurs » parce qu'elles « yssirent anciennement de la terre de Guerrande », mais avec lui cette exemption est étendue aux salines « nouvellement » venues au duc, par acquisition, « desherance, forfaitures ou autrement », ce qui est contesté par l'évêque (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/14, f<sup>o</sup> 9 v<sup>o</sup>-10, 46 v<sup>o</sup>, 53 v<sup>o</sup>. Jean du Quenech est encore receveur ducal en 1385 (*ibid.*, B 2964). C'est sans doute lui qui, le 3 juillet 1395, qualifié de « paroissien » d'Assérac, rend aveu, pour 34 sous de rente et 14 aires de salines tenues du duc à foi, hommage et rachat, à Guérande et à Escoublac (*ibid.*, B 1484

Perrot (Pierre) du Quenech est connu comme alloué ducal entre le 21 juillet 1391 (*ibid.*, G 716) et 1397-1398 (*ibid.*, E 74/14, f<sup>o</sup> f<sup>o</sup> 2 v<sup>o</sup>, 5 v<sup>o</sup>, 9, 14, 21 v<sup>o</sup>, 48 v<sup>o</sup>, 50-50 v<sup>o</sup>, 66, 74 v<sup>o</sup>). Le 29 mars 1392, avec Jean de Carné, après une enquête qu'ils ont menée en tant que commissaires ducaux, ils sont rédacteurs, d'un « roolle en parchemin concernant l'enqueste et informacion du nombre des contribuables au fouaige de la parroesse de Guerrande » (*ibid.*, B 12838/2, f<sup>o</sup> 334 v<sup>o</sup> ; KERHERVE, *l'État...*, p. 542 ; mention Arch. dép. Loire-Atlantique, E 74/14, f<sup>o</sup> 85).

Dans le rentier du domaine ducal de Guérande, rédigé en 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées –, figure Alain du Quenech (*ibid.*, B 1489 A], f<sup>o</sup> 11, *ibid.*, B 1493, f<sup>o</sup> 9 qui précise que la taille a été affranchie).

Le 1<sup>er</sup> mars 1458, Gracien du Quenec figure parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de la Motte-Alman en Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup>). Il est encore cité le 12 avril 1461 (*ibid.*, B 148). Il disparaît avant le 3

juin 1478, puisque sont alors cités les héritiers de Gracien du Quenech (*ibid.*, B 760 ; *ibid.*, B 1485).

Le 14 mars 1523, évocation à Vannes est donnée à maître Guillaume du Quenech envers Jean Gastinel et Jean Pineau (*ibid.*, B 28, f° 39 v°).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Du Quenech (Quenet) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024